



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 2005

Groupeement enseignement général

CE
Dominique LUCHEZ
D3

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5

L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense.

L'autonomie française, longtemps considérée comme sacrée et à l'origine de la politique de dissuasion nucléaire, n'est plus aujourd'hui le pilier central de notre défense qui s'inscrit dans un cadre supranational. En 1959, le Général de Gaulle énonçait le principe de l'autonomie dans les termes suivants : *" Il faut que la défense de la France soit française. (...) Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre, il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. "*

Pour des motifs aussi bien politiques qu'économiques, cette autonomie n'est plus possible et il est clair que seule une politique européenne de défense peut encore permettre aux états de se positionner de manière crédible sur l'échiquier international. L'Europe de la défense devient lentement une réalité car les grands Etats européens ont mesuré les conséquences de leur incapacité à s'entendre, en particulier dans les premières étapes de la crise en ex-Yougoslavie. De même lors des opérations militaires au Kosovo, l'étendue des insuffisances en matière de capacités militaires est apparue pour les opérations de frappe aérienne.

Cette politique européenne de défense est certes encore balbutiante, mais il est clair qu'aujourd'hui on ne peut plus se contenter d'une simple stratégie de sécurité commune, l'ensemble des efforts doit converger vers une véritable politique commune de défense, malgré des difficultés et divergences réelles. En effet, il est clair que tous partagent des valeurs mais aussi et surtout des menaces désormais communes, qui rendent impératives cette cohésion, ce que nous verrons dans un premier temps avant de voir que malgré certaines difficultés de réels progrès sont enregistrés.

I.) Des facteurs communs et convergents.

1.1) des valeurs communes.

Les intérêts majeurs des pays européens s'inscrivent, d'une part dans une perspective commune de promotion des valeurs démocratiques, de liberté, de libéralisme économique, et d'autre part dans une volonté d'autonomie stratégique de l'Europe. En outre, la connaissance mutuelle due aux brassages, aux contacts de tous ordres (étudiants et scolaires, touristes, industries et recherche) renforce une solidarité européenne perceptible.

Une vision commune, actuellement émergente, se développe. Les Européens prennent peu à peu conscience que leurs intérêts ne sont bien défendus que par eux-mêmes, et qu'ils doivent être les acteurs nécessaires et principaux de leur propre sécurité.

1.2) des menaces communes.

L'environnement de l'après-guerre froide se caractérise par des frontières de plus en plus ouvertes, où les aspects internes et externes de la sécurité sont indissolublement liés. Une agression de grande envergure contre un des États membres est actuellement improbable. En revanche, l'Europe est confrontée à de nouvelles menaces, plus variées, moins visibles et moins prévisibles.

- Ainsi le terrorisme constitue une menace stratégique croissante pour l'ensemble de l'Europe. La vague terroriste la plus récente revêt un caractère mondial et est liée à un extrémisme religieux violent. L'Europe constitue à la fois une cible et une base d'opération pour ces terroristes.

- La prolifération des armes de destruction massive constitue également une menace importante pour la sécurité. Nous entrons désormais dans une période nouvelle et dangereuse, où l'on risque d'assister à une course aux ADM, en particulier au Moyen-Orient.

- Les conflits régionaux ont un impact direct et indirect sur les intérêts européens, tout comme les conflits qui sévissent plus près de chez nous, surtout au Moyen-Orient. Les conflits violents qui persistent également à nos frontières, menacent la stabilité régionale, les minorités, les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Ces conflits peuvent conduire à l'extrémisme, au terrorisme et entraîner la déliquescence des États ou générer la criminalité organisée.

L'Europe constitue de cette façon une cible de premier ordre pour la criminalité organisée. Cette menace intérieure qui pèse sur notre sécurité comporte une dimension extérieure importante: trafic transfrontalier de drogue, la traite des femmes, l'immigration clandestine et le trafic d'armes représentent une grande partie des activités des groupes criminels. La criminalité organisée peut avoir des liens avec le terrorisme.

Le fait est que la conjugaison de tous ces éléments – un terrorisme fermement résolu à user d'une violence maximale, l'accès à des armes de destruction massive, la criminalité organisée, l'affaiblissement du système étatique – pourrait nous exposer à une menace extrêmement sérieuse.

II.) Des difficultés réelles à surmonter.

Les divergences entre États européens lors de la crise irakienne de 2003 soulignent les difficultés d'une véritable politique de défense de l'Union européenne, en tous cas dans son sens de volonté et d'action commune dans l'affrontement des autres puissances.

En fait, le flou des buts ultimes de cette Europe encore en gestation et le pragmatisme de son approche indirecte peuvent expliquer la lenteur de l'émergence d'une véritable idée stratégique commune. La défense européenne doit-elle assurer la sécurité du territoire, la stabilité du voisinage immédiat de l'Europe ?

A défaut de réponse claire à cette question, la politique européenne de sécurité et de défense se construit ainsi par étapes, en éludant quelque peu la question de ses fins ultimes.

En outre, on peut comprendre les réticences de certains vis-à-vis de la crainte d'une perte de leur souveraineté nationale.

Un consensus a pu se dégager sur le fait que l'Europe ne pouvait cependant se désintéresser de la gestion des crises qui se produisent dans son voisinage immédiat et dont la résolution n'intéresserait pas au premier chef les États-Unis et par conséquent l'OTAN. C'est donc autour d'un objectif limité – les missions de Petersberg – qu'ont été opérées les avancées institutionnelles aboutissant à la création des organes d'une politique de sécurité commune.

2.1) Des déséquilibres flagrants en terme de priorité budgétaire.

L'Union à 25 consacre 173 milliards de dollars américains à la défense, soit moins de la moitié du budget qu'y consacre les Etats-Unis, malgré une population bien supérieure (450 millions contre 290).

Au sein de l'Union, 3 Etats (Royaume-Uni, France et Allemagne) consacrent 60% des investissements européens en terme de défense, alors qu'ils ne comptent que 44% de la population. Certains Pays, comme la Suède, le Portugal ou la Grèce, continuent à baisser la garde dans ce domaine, laissant à d'autres le soin de la défense européenne.

De la même façon, l'émergence d'une politique européenne d'armement peine aujourd'hui à s'affirmer, comme en atteste par exemple le ralliement de quatre pays européens, le Royaume-Uni, l'Italie, le Danemark et les Pays-Bas, au projet d'avion de combat américain F 35 (« *Joint strike fighter* »).

2.2) La persistance de l'OTAN.

L'OTAN demeure pour la plupart de nos partenaires européens, le cadre privilégié de la coopération en matière de défense. L'évidente prééminence qu'y exercent les Etats-Unis n'est guère ressentie comme une gêne car toutes les apparences d'un mode de fonctionnement intergouvernemental sont maintenues, avec le double avantage d'éviter que n'émerge le *leadership* d'un des Etats européens et de pouvoir en partie se décharger sur le plus puissant des alliés du poids de la construction et de l'entretien d'un outil militaire performant. A travers la « relation spéciale » qu'il entretient avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni semble vouloir trouver un démultiplicateur de puissance lui permettant de continuer à exister sur la scène internationale. La déclaration de Saint-Malo ne constitue pas un retournement britannique, mais plutôt le constat d'une place pour l'Union européenne en complément de l'OTAN. La France et l'Allemagne, dotées d'une défense significative appellent de leurs vœux une Europe indépendante mais restent isolés ou associés à quelques petits Etats (Grèce, Belgique, Luxembourg) à la défense faible. La Finlande, l'Autriche, la Suède, l'Irlande, Chypre et Malte développent une politique de neutralité. Les autres membres ont une défense faible et une politique caractérisée par un soutien aux Etats-Unis d'Amérique.

III.) Des progrès substantiels.

Les dernières années ont incontestablement été marquées, en matière de défense européenne, par des avancées auxquelles la France a d'ailleurs contribué, même si le chemin est encore long. Les différences de perception entre les Etats membres, l'incidence de leur situation intérieure, politique ou économique, ou encore les conflits entre engagement européen et solidarité atlantique sont autant d'éléments qui ont perturbé la marche en avant de ce projet. Les moyens considérables engagés par les Etats-Unis en vue du renforcement de leur *leadership* politique, militaire et industriel font ressortir, par contraste, tous les obstacles qui entravent aujourd'hui encore l'affirmation d'une ambition européenne de défense, qu'il s'agisse de la définition des objectifs européens ou de la volonté et de la capacité à les mettre en oeuvre. Ces hésitations se retrouvent dans la difficulté à faire émerger une politique européenne de l'armement. Malgré cela, on ne peut que souligner les progrès réalisés depuis le Traité de Maastricht (1993), instituant la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Le sommet de l'alliance atlantique de Washington (avril 1999), tire les conséquences de l'engagement franco-britannique en organisant l'articulation entre OTAN et Union européenne. Les arrangements dits de « Berlin + » prévoient l'accès de l'Union européenne aux capacités de planification militaire et aux moyens communs de l'Alliance atlantique, le conseil européen de Cologne (juin 1999) s'engage à améliorer les capacités militaires existantes. Le domaine d'action de l'Union européenne est limité aux missions de Petersberg (intervention humanitaire, évacuation de ressortissants, maintien de la paix, rétablissement de la paix), même si un élargissement est préconisé aujourd'hui (Convention sur l'avenir de l'Europe de décembre 2002).

Un objectif global (*headline goal*) prévoit la capacité de projeter dans un délai de 60 jours et pour au moins un an 50 à 60 000 hommes dans le cadre d'opérations dirigées par l'Union européenne pour effectuer l'ensemble des opérations de Petersberg.

Les structures permanentes de la chaîne politico-militaire de l'UE sont créées par le conseil européen de Nice (décembre 2000) : le comité politique et de sécurité, le comité militaire et l'état-major de l'UE. Le conseil européen de Séville (juin 2002) prend acte de la capacité opérationnelle en décidant le lancement d'une mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Enfin la création institutionnelle la plus importante est certainement le poste de haut représentant pour la PESC, combiné avec celui de secrétaire général du Conseil. La PESC a été déclarée opérationnelle, même si, en l'absence d'objectifs clairs, elle cherche encore à s'affirmer.

On doit donc reconnaître aujourd'hui l'existence d'une réelle volonté de promouvoir une politique européenne de défense qui va au delà d'une simple stratégie de sécurité commune, laquelle est rendue nécessaire par la pression de menaces extérieures et mais aussi par le souci de mettre en commun des moyens permettant de réduire des déficits capacitaires dans un contexte budgétaire contraint.

On peut supposer aussi que les Européens chercheront à conserver la protection procurée à la fois par l'alliance américaine symbolisée par l'OTAN et par les outils de dissuasion britanniques et français. Les efforts militaires dans les opérations de stabilisation, le plus souvent conduites en coalition risquent de perdurer et de constituer le moteur de cette politique commune. A plus longue échéance, l'Europe disposera sans doute d'une véritable capacité de gestion de crise, lui permettant de s'engager seule ou de fournir le cœur d'une coalition dont elle aurait la conduite. En attendant le chemin est encore long et les bases encore fragiles avant l'émergence d'une politique commune solide et homogène.